

# Saint-Léonard et vous...

BALANDRONE



Photo prise le 24 janvier 2021

[www.saint-leonard.fr](http://www.saint-leonard.fr)



Février  
2021  
n°19



## Application CentoLive

Retrouvez les informations de votre commune  
et  
Recevez les notifications (alertes, messages importants, ...)

**DIRECTEMENT SUR VOTRE SMARTPHONE**

**MODE D'EMPLOI**

Téléchargez CentoLive à l'aide des Qrcodes ci-dessous  
(Ou mettez à jour votre application)

Mettez votre ville en favori

Autorisez la réception des notifications via les paramètres de votre téléphone



Retrouvez toute l'actualité  
de votre commune sur  
[www.saint-leonard.fr](http://www.saint-leonard.fr)

# Édito

Chers Saint-Léonardaises,  
Chers Saint-Léonardais,

2020, année de crise sanitaire,

2021, année salubre ? C'est ce que nous espérons tous en ce début d'année, tourner une page sombre de notre existence. Optimiste de nature, je persiste à penser que nous sommes sur la voie de la guérison, même si cela demandera encore du temps.

C'est dans ce climat quelque peu pesant que la vie communale continue. Vos élus préparent le budget 2021 et vont devoir arbitrer et faire des choix en terme d'investissements. Le vote de ce budget interviendra fin mars.

Les travaux routiers de la route d'Étretat pour le passage des câbles pour l'éolien off-shore avancent à petits pas. Votre conseil municipal en profite pour remettre en état les trottoirs au-dessus de la cité Bénédictine. Quant à la voirie, elle sera rénovée sur toute sa largeur. Je remercie au passage le Département de Seine-Maritime pour cette prise en charge. Je me félicite également de la bonne collaboration avec les entreprises intervenantes (Spie et Colas) ainsi que RTE, gestionnaire du réseau de transport de l'électricité et maître d'ouvrage.

Quant à la route d'Épreville, son tour est venu. Deux chantiers évoluent donc simultanément pour la même cause sur notre commune. Prenons patience pendant ces 7 à 8 mois de travaux et par conséquent de perturbations. N'hésitez pas à nous informer des difficultés que vous rencontrerez à ce sujet.

Pendant ma présentation des vœux en vidéo sur le site internet, je vous informais de l'embauche d'un nouveau responsable des Services Techniques. Je vous laisse découvrir son profil dans ce numéro. Cela coïncide avec notre ambition de concentrer nos efforts sur l'amélioration de notre cadre de vie et notamment au niveau du fleurissement de notre commune. Souhaitons-lui de s'épanouir dans ses nouvelles fonctions. Il est jeune et ne manque pas d'ambition.

J'espère donc que ces quelques lignes vous trouveront en bonne santé et vous donne donc rendez-vous aux beaux jours, le soleil nous manque tant...

Bien à vous,

Bernard HOGUET



## Vie municipale

- Travaux ..... 2 À 6
- Social..... 7 et 8
- La Communauté d'Agglomération..... 10 à 12 et 15
- Calendrier ..... 13 et 14

## Ecole

- Spectacle ..... 9
- Boîte à livres pour les enfants ..... 9

## Vie associative

- Liste des associations et présidents ..... 16
- Prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport ..... 17 et 18
- Traversées Musicales ..... 19
- Fnaca ..... 20
- Tennis Club ..... 21

## Informations pratiques

- Projet de loi ..... 22
- L'internet à grande vitesse ..... 22
- La Chambre d'Agriculture vous informe ..... 23
- Le CIO ..... 24
- Collecte de données relatives aux dégâts causés par le renard ..... 25
- La Police Nationale vous informe ..... 25

· **Directeur de la publication** : Bernard HOGUET  
· **Ont participé à la rédaction de ce numéro** : les élus, les associations et le personnel municipal  
· **Crédit photographique** : mairie de Saint-Léonard et associations  
· **Conception et impression** : Durand Imprimeurs Saint-Léonard Tél. 02 35 10 37 37  
· « **Saint-Léonard et vous...** » : Bulletin d'informations de la commune de Saint-Léonard n°19 - février 2021  
Édité à 1000 exemplaires

Mairie de Saint-Léonard : tél. 02 35 28 05 99 - fax 02 35 28 21 63  
Email : mairie-saintleonard@wanadoo.fr - www.saint-leonard.fr

# Travaux

En tant qu'adjoint aux travaux, je vous souhaite une excellente année 2021, que cette année vous apporte la santé, la joie et le plaisir de se retrouver dans les associations de Saint-Léonard.

Après une année 2020, plutôt calme en travaux à cause des élections et de la Covid 19, avec le conseil municipal, nous avons décidé de nous lancer dans un programme ambitieux de projets et de travaux :

## RUE VICTOR COVIAUX

Cette rue est la seule rue du bourg à avoir tous les fils électriques et de télécommunications apparents en aérien, aussi la voirie et les trottoirs commencent à être fortement dégradés ; nous avons donc décidé de la refaire entièrement.

A partir du mois d'avril, les travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications seront réalisés rue Victor Coviaux et au début de la rue du 11 novembre. Tous les fils seront enterrés et les poteaux seront supprimés, des lampadaires à éclairage Led seront installés tout au long de ces 2 rues, l'éclairage de notre église sera en même temps repris avec des projecteurs Led beaucoup plus économiques. Ensuite, au cours du 3ème et 4ème trimestre, la voirie et les trottoirs seront refaits à neuf.

Par avance, nous nous excusons pour les nuisances que ces travaux engendreront pour les riverains.

## PROJET CENTRE BOURG

Au cours du 2ème semestre, nous réaliserons la 1ère étape de ce grand projet, nous allons inverser le sens du stade de foot (rotation de 90°) ce qui permettra de créer ultérieurement une voirie reliant les lotissements avec le nouveau centre bourg, le futur groupe scolaire et la future résidence pour personnes âgées. Cette modification de sens du terrain entraînera des travaux importants de terrassement, drainage, engazonnement, installation de nouveaux mâts d'éclairage et de filets pare-balls derrière les buts.

## ATELIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Nos ateliers actuels situés sur le parking de l'église ne sont pas esthétiques et ne permettent pas de ranger tout le matériel de la commune, rendant impossible un travail de maintenance correct dans de bonnes conditions. En résumé, ils ne sont plus adaptés à nos besoins.

**François DAUDRUY**

2ème adjoint au Maire. Travaux, Environnement et amélioration du cadre de vie



Nous allons lancer la construction de nouveaux ateliers plus fonctionnels pour nos services techniques sur le terrain de la foire à tout.

Au cours du 1er semestre, nous réaliserons les plans et les formalités administratives.

## AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

Compte tenu du faible nombre de places restant disponibles au cimetière, nous avons prévu un agrandissement en fin d'année.

Malheureusement, nous sommes contraints de demander aux jardiniers, occupant actuellement le terrain réservé à l'agrandissement, de libérer leur emplacement pour fin août.



## RÉFECTION DE 3 VOIRIES DU SECOND LOTISSEMENT

Les travaux de réfection de la voirie des rues des Mésanges, des Fauvettes et des Pinsons auraient dû être réalisés fin 2020. Malheureusement la mauvaise météo a empêché de réaliser ce chantier qui a dû être repoussé à fin janvier 2021.

## ROUTE D'ETRETAT

Suite au passage du câble éolien, RTE et le Département vont rénover totalement la voirie.

Nous en profitons pour refaire les trottoirs les plus dégradés.

## FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Nous procéderons par étape en essayant de faire mieux tous les ans. Nous allons commencer par les massifs au hameau du Chesnay et par des bacs fleuris autour de la mairie, l'école et la salle Marie Madeleine Babin. Nous étudions aussi la plantation de végétaux sur le talus de la RD940 à côté du rond-point de l'église. Nous comptons aussi sur l'aide de nos services techniques pour avoir la main verte. Notre conseiller à l'environnement, Victor Balier suivra tous ces travaux de manière à avoir le meilleur résultat possible.

## REMISE EN ÉTAT DU CHEMIN DE RANDONNÉE

Impasse de la Cavée (par nos services techniques).



## ENGAZONNEMENT AU CIMETIÈRE

Constatant le résultat positif sur les 2 premières allées, nous allons poursuivre au printemps l'engazonnement de 2 ou 3 allées supplémentaires.

Cela permettra de réduire le temps passé par nos agents au désherbage manuel et fastidieux du cimetière.

## TERRAIN DU CLOS MASURE RUE DU ROCTEL

La commune a acquis, rue du Roctel, une partie du clos mesure (ex propriété de Mme Fontaine) comprenant une ancienne maison avec un four à pain. Ce terrain a été clôturé en limite de propriété par nos agents des services techniques. Nous avons choisi un modèle de clôture s'intégrant au cadre de ce lieu qui a un intérêt patrimonial pour Saint Léonard.

## TERRAIN DE L'ANCIENNE SABLIERE

Au total, environ 2000 m<sup>3</sup> de bonne terre ont été amenés sur ce terrain au cours de l'été et de l'automne 2020 pour combler les trous de l'ancienne sablière. Un nivellement de cette terre sera réalisé en mars et un semis d'herbe sera ensuite effectué. Puis une clôture sera installée pour permettre un entretien par des animaux ; nous essaierons aussi de maîtriser le développement de la renouée du Japon sur cette parcelle.



## POSE D'UN TOTEM PRÈS DE LA CHAPELLE DE GRAINVAL SUITE À L'ATTRIBUTION DU LABEL PATRIMOINE RURAL

Vous avez été informés l'an passé que le Département de Seine-Maritime a attribué le Label Patrimoine Rural à la chapelle de Grainval.

Ce label permet de mettre en valeur un patrimoine méconnu et néanmoins complémentaire aux éléments majeurs du patrimoine touristique habituel.

Il permet de donner une visibilité plus grande à l'édifice en relayant l'information sur divers sites notamment du Département.

<https://www.seinemaritime.fr/mes-activites/patrimoine/label-patrimoine-rural.html>

Le totem posé près de la chapelle sert de point de repère pour les passants ou visiteurs. Sur celui-ci, on y trouve le logo du Label Patrimoine Rural et un résumé sommaire de l'histoire de cette chapelle, en français et en anglais, ainsi qu'un QR code renvoyant à plus d'infos.



Tout cela est un atout de plus pour notre valleuse de Grainval. C'est aussi une reconnaissance et une satisfaction pour tous ceux qui ont oeuvré à la réhabilitation de cette chapelle.

Celle-ci est animée par les Amis de la chapelle de Grainval qui ont, depuis cinq ans maintenant, permis d'y faire des concerts, des expositions, des conférences et autres animations culturelles. Malheureusement, depuis la pandémie, tout s'est arrêté.

Nul doute que, dès que ce sera possible, les animations reprendront et peut-être que pour permettre une meilleure connaissance du lieu, nous pourrions laisser ouverte cette chapelle pendant la belle saison.

Article rédigé par  
**Michel CROCHEMORE**

## FIN DU RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Il y a quelques semaines, vous avez été destinataires d'un courrier vous informant de la fin de la collecte des déchets verts. L'arrêt est effectif depuis le début du mois de février. Nous invitons les personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité à contacter les services de la mairie.



## DES AMÉNAGEMENTS À LA SALLE HENRI LAMBERT

En l'absence d'activités à la salle Henri Lambert, nous avons profité de la disponibilité des locaux pour effectuer quelques aménagements.

Au-delà d'un nettoyage en profondeur de la salle réalisé par notre agent en charge de l'entretien Christine FRIBOULET, que nous remercions au passage, nous avons acheté de nouvelles étagères respectueuses des normes sanitaires pour ranger toute la vaisselle. L'occasion de procéder à un inventaire et à un nettoyage complet de celle-ci.

Dans la salle, nous avons réalisé des travaux de peinture en fond de scène afin de permettre de bénéficier d'un écran et favoriser la projection.





## LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU PARC ÉOLIEN EN MER DE FÉCAMP SE POURSUIVENT ET TIENNENT LE RYTHME.

Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est en charge du raccordement électrique du parc éolien en mer de Fécamp. Depuis le poste électrique en mer, RTE construit une liaison double à 225 000 volts sous-marine, puis souterraine. Sa longueur est d'environ 50 km dont 18 km en mer, jusqu'au point d'atterrissage dans le port de Fécamp et 32 km à terre jusqu'au poste de Sainneville-sur-Seine.

Le réseau électrique du territoire est également renforcé par la création d'une nouvelle liaison souterraine de 12 km entre Sainneville sur Seine et le port de Havre.

### Avancée des travaux terrestres

L'année 2020 était essentiellement consacrée au génie civil, ces travaux consistent à creuser une tranchée pour y déposer des tubes en pvc (fourreaux). La tranchée est ensuite refermée, les câbles électriques seront insérés au printemps dans les fourreaux sans nécessité de réouverture de chaussée.

Les travaux vont se poursuivre en 2021, vous pouvez consulter l'avancée des travaux terrestres sur le site : <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-du-parc-eolien-en-mer-situe-au-large-de-fecamp#Leprojet>



### Et en mer...

En mer, des études ont été réalisées fin 2020 afin de préciser le tracé des câbles électriques sous-marins. Suite à ces études, les premiers travaux en mer vont pouvoir débuter en mars, il s'agit des travaux d'atterrissage. L'atterrissage sera le point de rencontre entre les liaisons sous-marines et les liaisons électriques terrestres.

### A l'écoute des habitants du territoire

Depuis fin novembre, un point d'information sur le projet de raccordement est ouvert à la Maison des Projets dans le centre-ville de Fécamp. Chacun est invité à venir découvrir le projet, poser ses questions, obtenir des informations...



3 permanences sont organisées chaque semaine dont le samedi matin.

Pour connaître les permanences de la semaine : <https://www.rte-france.com/actualites/point-dinformation-destination-des-habitants-du-territoire>



### 25 000 h d'insertion

RTE s'engage à proposer 25 000 heures d'insertion, ce qui représente aujourd'hui : 1 travailleur sur 6 sur le chantier de liaison souterraine. L'insertion permet aux personnes éloignées de l'emploi d'acquérir une expérience significative dans le domaine, ici, du BTP.

### 25 millions de retombées économiques

En 2020, ce projet a permis de générer 25 millions de retombées économiques locales pour le territoire.



## ÉLÉMENTS SUR L'AVANCÉE DE LA DÉMARCHE GRAND SITE FALAISES D'ÉTRETAT-CÔTE D'ALBÂTRE

### LES VŒUX 2021 DES ÉLUS DU GRAND SITE

#### La démarche Grand Site :

Une démarche Grand Site vise à obtenir le label Grand Site de France pour un territoire intégrant des sites classés (Notre Dame du Salut à Fécamp, Côte d'Albâtre et Valleuse de Bruneval pour le Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre). Ce label reconnaît la qualité de gestion d'un site ou d'un projet de territoire durablement axé sur la préservation des paysages.

Le Grand Site « Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre » rassemble 13 communes remarquables du littoral de la Seine-Maritime de Saint-Jouin-Bruneval à Fécamp. Ces collectivités soucieuses de valoriser leur patrimoine commun, de préserver la qualité paysagère du territoire et de favoriser un tourisme durable et de qualité, ont décidé de s'engager, collectivement dans une démarche Grand Site.

Véritable feuille de route de la démarche, le programme d'actions validé en mai 2019, ambitieux et pertinent, qui a été défini entre tous les acteurs pose les premières pierres pour l'obtention de ce label.

Il se compose de 43 actions classées par priorité de mise en œuvre et réparties dans 4 axes : la préservation des paysages et l'esprit des lieux du territoire, la mise en réseau des mobilités afin de déconcentrer la fréquentation touristique, la contribution du territoire à l'immersion, la gouvernance des acteurs impliqués. Deux nouvelles actions issues du schéma des mobilités et des itinérances douces viennent compléter le programme : un plan camping-cars à l'échelle du Grand Site et une commission pérenne des itinérances douces du Grand Site.

#### Le territoire concerné par la démarche et les partenaires :

- **13 communes** : Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Criquebeuf-en-Caux, Étretat, Fécamp, Froberville, La Poterie-Cap-d'Antifer, Les Loges, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Léonard, Vattetot-sur-Mer et Yport. Elles constituent « le Grand Site des Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre ».
- **2 intercommunalités** : Communauté d'agglomération Fécamp-Caux-Littoral et Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.
- **Les partenaires** : les services de l'État ; DREAL et DDTM, les partenaires institutionnels et associatifs ; chambre d'Agriculture, Conservatoire du Littoral, CCI, Offices de tourisme, Seine Maritime Attractivité, Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement de Seine Maritime, ...

#### La gouvernance du Grand Site :

Elle rassemble l'ensemble des partenaires concernés sous pilotage du département de la Seine Maritime, structure de gestion du Grand Site depuis fin 2017. Pour les élus des 13 communes et des deux EPCI, des bureaux et des collégiales se tiennent régulièrement ; ces dernières regroupent tous les élus du Grand Site, sous la coprésidence du Département et de l' élu représentant des élus du Grand Site, qui s'accordent sur l'avancée de la démarche et sur les actions à mettre en

œuvre. Les 16 collectivités concernées sont liées par une charte de gouvernance.

Les comités techniques permettent d'élargir les échanges avec les autres partenaires impliqués dans cette démarche et les comités de pilotage valident l'avancée des opérations et la stratégie mise en œuvre en présence de la sous-préfète.

Pour les acteurs locaux, la concertation au sein de cette gouvernance s'effectue par la mise en place d'instances partenariales et de groupes de travail qui contribuent par les échanges d'idées et d'expériences à des propositions cohérentes avec les exigences du territoire.

Lors de la validation du programme d'actions en commission supérieure des sites perspectives et paysages (CSSPP) en mai 2019, le modèle de gouvernance a été qualifié de partagé et efficace.

#### Les temps forts de l'année 2020

**Toutes les actions envisagées pour 2020 n'ont pu être mises en œuvre au regard du contexte sanitaire que nous avons tous subi. Pourtant, en cette année spéciale où le territoire du Grand Site a vu sa fréquentation quelque peu chamboulée, quelques points peuvent tout de même être soulignés.**

L'appropriation de la démarche Grand Site et de ses enjeux par les élus nouvellement installés en Juin (Étretat, Yport, Les Loges et Criquebeuf-en-caux). Le lancement depuis novembre du Plan Paysage qui se veut participatif et proche des habitants. Un maintien de la dynamique de territoire malgré un contexte sanitaire pesant et contraignant avec de nombreux contacts et entretiens souvent en format visio-conférence qui aura permis la réalisation de : la rando agricole du Grand Site, (déplacée en Octobre pour cette édition 2020), la conception de la charte d'utilisation du Cartouche Grand Site, l'actualisation et la nouvelle mise en forme des pages Grand Site présentes sur le site internet du département, des réunions techniques avec l'ensemble des services des collectivités concernées par le sujet des mobilités au profit des habitants et des visiteurs, la poursuite du projet de restauration du site de la falaise d'amont à Étretat porté par le Conservatoire du littoral.

Nota Bene : la tenue de 4 bureaux et 2 collégiales Grand Site ainsi qu'une vingtaine de réunions techniques dont un guichet unique agricole.

#### Les perspectives à venir

L'élaboration d'un « plan paysage » comme un guide commun de la préservation des paysages sur ce territoire avec la mise en place d'ateliers organisés sur le terrain pour donner la parole à la population afin de recueillir son ressenti sur le paysage et son évolution... Un renforcement de la communication sur la localisation des stationnements, sur l'accueil des camping-cars et sur la diversité des choix d'itinérances douces. Des aménagements concrets devraient voir le jour d'ici l'été 2021 et sur plusieurs années. La mise en place d'actions de communication auprès des habitants et des acteurs du territoire. La déclinaison de premières actions de la part des intercommunalités et des communes permettant une amélioration de l'accueil sur le Grand Site.

#### Les contacts :

ogsfalaisesetretat@seinemaritime.fr

<https://www.seinemaritime.fr/mon-departement/les-competences-du-departement/grands-projets/demarche-grand-site-falaises-detretat-cote-dalbatre.html>

# Du changement aux services techniques

Qui ne connaît pas Bertrand Cavalier ? Depuis 1979, au sein des services techniques, il arpentait les rues de Saint-Léonard pour entretenir la commune.

Au mois de décembre, Bertrand a fait valoir ses droits à la retraite et ils sont bien mérités.

Après 41 ans au service de la collectivité, une manifestation à la hauteur de son engagement aurait dû être organisée. La situation sanitaire en a décidé autrement. Nous espérons pouvoir lui organiser une petite fête cette année pour le féliciter et le remercier pour son implication au nom du service public !

Le 10 décembre, dernier jour effectif de travail, ses collègues ont néanmoins tenu à marquer l'événement.



Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à Antoine Dallet qui gèrera dorénavant les services techniques. Il a déjà montré ses qualités au sein de l'équipe. Nous lui souhaitons de s'épanouir dans ses nouvelles fonctions.



## Mais aussi au sein des services administratifs.

En effet depuis le mois d'octobre, Caroline Guilmatre a intégré les services administratifs et remplacé l'agent qui s'occupait de la comptabilité et de l'élaboration des paies. Elle partage son temps avec la commune de Limpville où elle officie en tant que secrétaire de mairie.

Nous lui souhaitons également de s'épanouir dans ses nouvelles fonctions.



# Social

## ACHAT GROUPÉ DE FIOUL

6 foyers ont répondu favorablement à la dernière livraison de fioul de l'année 2020, sur une base de 0,671 € le litre. Le bilan de cette première année est positif au regard des avis reçus par les usagers de ce service.

Nous rappelons que vous pouvez à tout moment bénéficier de cet achat groupé et à cet effet vous informons des dates prévues cette année :

- 17 avril
- 26 juin
- 25 septembre

N'hésitez pas à vous renseigner !



## LIVRAISON DE COURSES

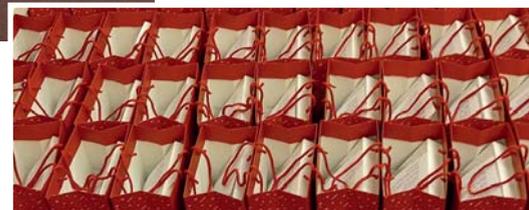
Pendant la deuxième période de confinement, un courrier a été de nouveau envoyé aux personnes âgées de 75 ans et plus afin de proposer le service de livraison de courses. Les membres du CCAS, en partenariat avec le centre E.LECLERC se sont rendus aux domiciles des personnes qui avaient fait connaître leurs besoins. Peu de foyers ont fait appel cette fois-ci à ce service ; certainement le signe que la solidarité fonctionne sur notre commune, ce dont nous nous réjouissons.



## LIVRAISON DE CHOCOLATS



Que cette nouvelle année qui s'annonce symbolise le retour à des moments plus heureux et marque le temps de nos retrouvailles.



Tous ces temps de rencontre, qui étaient autant de moments de partage et de convivialité, ont dû être annulés l'année dernière. Le repas offert à nos seniors a été l'un d'eux.

Les membres du conseil municipal ont donc choisi de partir à leur rencontre, l'occasion de leur offrir quelques douceurs en témoignage de notre considération à leur égard.

**Bernadette MALANDAIN**  
Adjointe aux affaires sociales



# Hommage

Le conseil municipal tient à saluer la mémoire de Monsieur Claude Dufresne décédé le 02 décembre dernier, à l'âge de 90 ans ainsi que son engagement au service de la collectivité, en tant qu'adjoint au maire puis maire du 06 janvier 1985 au 24 mars 1989 en remplacement de Monsieur Henri Lambert décédé en cours de mandat.

Nous garderons le souvenir d'un homme calme, chaleureux et discret.





Cette année les lutins ont déposé devant la mairie la célèbre boîte aux lettres du Père Noël ! Les enfants pendant le mois de décembre ont pu déposer leurs courriers avec leurs souhaits. Une trentaine de réponses ont été traitées avec soin et chacun a pu recevoir la réponse du Père Noël. Devant ce succès, nous espérons pouvoir renouveler cette expérience l'année prochaine.



## Boîte à livres pour les enfants

Les élus, devant le succès de la boîte à livres, ont décidé d'étendre ce projet aux enfants. Cette petite bibliothèque de rue peut permettre d'échanger ses livres, ses bandes dessinées, ses romans ...

A ce titre, nous remercions vivement les services techniques pour leur réalisation faite avec soin dans un format réservé aux plus petits.

Bonne lecture !



**Sophie RIOULT**  
Adjointe aux affaires scolaires



## Spectacle



Le mardi 15 décembre, les enfants ont pu bénéficier du spectacle de Noël offert par la municipalité. Dans le contexte du Covid 19, l'animatrice a respecté les gestes barrières et les enfants ont pu passer un agréable moment en chantant et en participant à ce spectacle interactif.

Un sachet de chocolats leur a été remis en fin de séance pour remplacer le goûter de Noël qui n'a pu être offert dans les conditions habituelles.



# La Communauté d'Agglomération vous informe

## 1 - CRISE DU CORONAVIRUS : L'AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL VOUS ACCOMPAGNE.

Durant la crise du Coronavirus, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral adapte l'organisation de ses services. De manière générale, il est demandé aux usagers de privilégier les demandes par mail ou téléphone. Tous les services communautaires restent joignables par ces biais pour répondre à vos questions et vous accompagner durant cette période. Un rendez-vous pourra également vous être proposé si nécessaire. Certains équipements sont fermés au public, mais la majorité des services publics sont maintenus, dans le respect des protocoles sanitaires et avec parfois certains ajustements.

Le fonctionnement des services de l'Agglomération s'adapte au fur et à mesure, en fonction de l'évolution de la situation et des directives gouvernementales et préfectorales. Pour vous tenir informé et savoir ce qui est ouvert, fermé, si les horaires sont modifiés, pensez à consulter le site internet de l'Agglomération et en particulier la page dédiée à la crise sanitaire, mise à jour régulièrement et qui synthétise toutes les informations pratiques :

<https://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/actualite/mesures-sanitaires-et-fonctionnement-des-services-de-lagglo/>



**Contact :** Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral  
825, route de Valmont - 76400 Fécamp

**Standard téléphonique :** 02 35 10 48 48 de 9h à 12h  
et de 14h à 17h, du lundi au vendredi

**Mail :** [contact@agglo-fecampcauxlittoral.fr](mailto:contact@agglo-fecampcauxlittoral.fr)

**Site internet :** [www.agglo-fecampcauxlittoral.fr](http://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr)

Accueil du public de 9h à 12h, du lundi au vendredi  
(horaires durant le confinement) - Port du masque obligatoire.

## 2 - SUIVEZ L'AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En plus du site internet, vous pouvez suivre en direct sur les réseaux sociaux l'actualité de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, qui est présente sur :

- Facebook : page <https://www.facebook.com/AggloFecampCauxLittoral/>
- Twitter : <https://twitter.com/AggloFecamp>
- Instagram : <https://www.instagram.com/agglofecampcauxlittoral/>
- LinkedIn : page Agglo Fécamp Caux Littoral
- Utube : page Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

N'hésitez plus, abonnez-vous, likez, partagez et suivez-nous pour vous tenir informé et échanger avec l'Agglo !



## 3 - DES CENTRES DE LOISIRS MAINTENUS DANS LE RESPECT DES PROTOCOLES SANITAIRES

Durant la crise sanitaire, conformément aux préconisations gouvernementales, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a pu organiser les centres de loisirs pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, pendant les vacances d'été et d'automne 2020. Ils se sont tenus à Angerville-la-Martel, Froberville et Thiétreville.

Un protocole sanitaire a été défini dans le strict respect des directives du Ministère de la Jeunesse. Voici quelques exemples des mesures sanitaires mises en place :

- Les activités ont été organisées par demi-groupe de 10 enfants.
- Les enfants à partir de 6 ans (depuis novembre 2020) doivent porter un masque chirurgical.
- Un sens de circulation indiqué par des fléchages et des marquages au sol a été mis en place dans les locaux.
- Le déjeuner est divisé en deux services en fonction du nombre d'enfants.
- Le nombre d'encadrants a été augmenté.
- Nettoyage et désinfection renforcée des sanitaires et des salles d'activités.

Dans ce contexte particulier, la sécurité sanitaire des enfants est la priorité. Mais l'équipe d'animation a veillé à établir un programme d'activités diversifié pour que les enfants puissent profiter, s'évader et se détendre durant les centres de loisirs. Au programme : découvrir des activités de plein air, faire appel à l'imagination, retrouver des plaisirs simples, comme bâtir une cabane, inventer une histoire, rivaliser lors de batailles d'eau,...

Pas de traditionnelle « Boom » cette année mais les enfants ont pu danser à distance et suivre une chorégraphie en effectuant « un just Dance ».

Toutes les équipes d'animation font en sorte que ces moments à l'accueil de loisirs restent avant tout des vacances !

En principe, sauf évolution de la situation sanitaire et des consignes gouvernementales, les prochains centres de loisirs devraient se tenir aux vacances de février 2021. Nous vous rappelons que les inscriptions se font en ligne via le site internet [www.agglo-fecampcauxlittoral.fr](http://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr) généralement 3 à 4 semaines avant.

**Contact :** Nicolas Piermarioli et Carole Soter  
Tél. : 02 35 10 48 48  
[loisirsdesjeunes@agglo-fecampcauxlittoral.fr](mailto:loisirsdesjeunes@agglo-fecampcauxlittoral.fr)  
[www.agglo-fecampcauxlittoral.fr](http://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr)



## 4 – « PRIORITÉ PARENTS » : LE SERVICE PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL À VOTRE ÉCOUTE

Cette crise sanitaire, notamment le confinement, est une période difficile à vivre pour certaines personnes. Les restrictions et le fait de passer plus de temps ensemble, dans un espace réduit, entraînent parfois des tensions au sein du foyer et altèrent l'entente familiale.

C'est pourquoi le service petite enfance intercommunal a mis en place un numéro de soutien et d'écoute téléphonique, anonyme, afin de vous aider à mieux vivre la situation actuelle.

N'hésitez pas à contacter "Priorité Parents" au 06 46 24 71 53 :

- le mardi de 9h à 12h30
- le jeudi de 14h à 18h30
- le vendredi de 9h à 12h30.

Rappelons qu'en cette période, toutes les crèches de l'Agglomération restent ouvertes, dans le respect des protocoles sanitaires. L'ensemble des services petite enfance intercommunal (le relais Assistantes Maternelles intercommunal, le lieu d'accueil Enfants-parents et le point d'inscription) restent joignables et à votre disposition au 02 35 28 96 95 ou par mail à [petiteenfance@agglo-fecampcauxlittoral.fr](mailto:petiteenfance@agglo-fecampcauxlittoral.fr)

## 5 - LES CONSEILLERS EN ENERGIE VOUS RENSEIGNENT

En raison de la crise sanitaire, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral ne peut pas accueillir actuellement les permanences des conseillers en énergie au sein de ses locaux.

Mais ils restent disponibles par téléphone ou mail pour vous aiguiller dans votre projet de travaux de rénovation. Quels matériaux utiliser ? A quelles aides financières puis-je prétendre ? Autant de questions que vous vous posez peut-être et auxquelles les conseillers en énergie pourront répondre.



**Coordonnées :**  
Téléphone : 02 32 08 13 10  
mail : [eie@inhari.fr](mailto:eie@inhari.fr)



# Calendrier 2021 - 1er Semestre

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
1	V		1	L	ORDURES MENAGERES	1	L	ORDURES MENAGERES	1	J		1	S		1	M	22
2	S		2	M	5	2	M	9	2	V		2	D		2	M	
3	D		3	M		3	M		3	S		3	L	ORDURES MENAGERES	3	J	EMBALLAGES RECYCLABLES
4	L	ORDURES MENAGERES	4	J		4	J		4	D		4	M	18	4	V	
5	M	7	5	V		5	V		5	L	ORDURES MENAGERES	5	M		5	S	
6	M		6	S		6	S		6	M	14	6	J	EMBALLAGES RECYCLABLES	6	D	
7	J	EMBALLAGES RECYCLABLES RAMASAGE SUPPLEMENTAIRE	7	D		7	D		7	M		7	V		7	L	ORDURES MENAGERES
8	V		8	L	ORDURES MENAGERES	8	L	ORDURES MENAGERES	8	J	EMBALLAGES RECYCLABLES	8	S		8	M	23
9	S		9	M	6	9	M	10	9	V		9	D		9	M	
10	D		10	M		10	M		10	S		10	L	ORDURES MENAGERES	10	J	
11	L	ORDURES MENAGERES	11	J	EMBALLAGES RECYCLABLES	11	J	EMBALLAGES RECYCLABLES	11	D		11	M	19	11	V	
12	M	2	12	V		12	V		12	L	ORDURES MENAGERES	12	M		12	S	
13	M		13	S		13	S		13	M	15	13	J		13	D	
14	J	EMBALLAGES RECYCLABLES	14	D		14	D		14	M		14	V		14	L	ORDURES MENAGERES
15	V		15	L	ORDURES MENAGERES	15	L	ORDURES MENAGERES	15	J		15	S		15	M	24
16	S		16	M	7	16	M	11	16	V		16	D		16	M	
17	D		17	M		17	M		17	S		17	L	ORDURES MENAGERES	17	J	EMBALLAGES RECYCLABLES
18	L	ORDURES MENAGERES	18	J		18	J		18	D		18	M	20	18	V	
19	M	3	19	V		19	V		19	L	ORDURES MENAGERES	19	M		19	S	
20	M		20	S		20	S		20	M	16	20	J	EMBALLAGES RECYCLABLES	20	D	
21	J		21	D		21	D		21	M		21	V		21	L	ORDURES MENAGERES
22	V		22	L	ORDURES MENAGERES	22	L	ORDURES MENAGERES	22	J	EMBALLAGES RECYCLABLES	22	S		22	M	25
23	S		23	M	8	23	M	12	23	V		23	D		23	M	
24	D		24	M		24	M		24	S		24	L	ORDURES MENAGERES	24	J	
25	L	ORDURES MENAGERES	25	J	EMBALLAGES RECYCLABLES	25	J	EMBALLAGES RECYCLABLES	25	D		25	M	21	25	V	
26	M	4	26	V		26	V		26	L	ORDURES MENAGERES	26	M		26	S	
27	M		27	S		27	S		27	M	17	27	J		27	D	
28	J	EMBALLAGES RECYCLABLES	28	D		28	D		28	M		28	V		28	L	ORDURES MENAGERES
29	V					29	L	ORDURES MENAGERES	29	J		29	S		29	M	26
30	S					30	M	13	30	V		30	D		30	M	
31	D					31	M					31	L	ORDURES MENAGERES			

Lors des jours fériés, les ramassages sont effectués normalement sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre (ramassage reporté au lendemain).

— **ORDURES MÉNAGÈRES** (conteneurs gris) : enlèvement des déchets domestiques **UNE FOIS PAR SEMAINE, LE LUNDI MATIN – à sortir la veille au soir après 20 h** (sauf le hameau des Hogues qui est ramassé le mardi matin avec FROBERVILLE, l'impasse des Marettes ramassée avec YPORT le lundi matin et le vendredi matin).

— **EMBALLAGES RECYCLABLES** (conteneurs jaunes) : enlèvement des emballages (bouteilles en plastiques, boîtes métalliques, boîtes et suremballages en carton, journaux, publicités **A METTRE EN VRAC DANS LES CONTENEURS**), **UNE SEMAINE SUR DEUX** (semaines paires), LE JEUDI MATIN pour l'ensemble de la commune – **à sortir la veille au soir après 20 h**

## DÉCHETTERIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL D'ÉPREVILLE :

**Horaires d'ouverture du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :** lundi, mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h / mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h / samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h / dimanche fermeture actuellement.

**Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :** fermeture à 18 h au lieu de 19 h.

**FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE LORS DES JOURS FÉRIÉS** (ainsi que le 24 et 31 décembre). Tél. déchetterie 02.35.29.28.98.

Pour tous renseignements en cas de jour férié, voir sur le site de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral : [www.agglo-fecampcauxlittoral.fr](http://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr) ou par téléphone au 02.35.10.48.48

# Calendrier 2021 - 2ème Semestre

Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			janv-22		
1 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	1 D				1 M			1 V			1 L	ORDURES MENAGERES	1 M			1 S			
2 V			2 L	ORDURES MENAGERES		2 J			2 S			2 M	44	2 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		2 D			
3 S			3 M		31	3 V			3 D			3 M		3 V			3 L	ORDURES MENAGERES		
4 D			4 M			4 S			4 L	ORDURES MENAGERES		4 J	EMBALLAGES RECYCLABLES			4 S			4 M	
5 L	ORDURES MENAGERES		5 J			5 D			5 M		40	5 V		5 D			5 M			
6 M		27	6 V			6 L	ORDURES MENAGERES		6 M			6 S		6 L	ORDURES MENAGERES		6 J			
7 M			7 S			7 M		36	7 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		7 D		7 M		49	7 V			
8 J			8 D			8 M			8 V			8 L	ORDURES MENAGERES			8 M			8 S	
9 V			9 L	ORDURES MENAGERES		9 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		9 S			9 M		45	9 J		9 D			
10 S			10 M		32	10 V			10 D			10 M		10 V			10 L	ORDURES MENAGERES		
11 D			11 M			11 S			11 L	ORDURES MENAGERES		11 J		11 S			11 M		2	
12 L	ORDURES MENAGERES		12 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		12 D			12 M		41	12 V		12 D			12 M			
13 M		28	13 V			13 L	ORDURES MENAGERES		13 M			13 S		13 L	ORDURES MENAGERES		13 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		
14 M			14 S			14 M		37	14 J			14 D		14 M		50	14 V			
15 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		15 D			15 M			15 V			15 L	ORDURES MENAGERES			15 M			15 S	
16 V			16 L	ORDURES MENAGERES		16 J			16 S			16 M		46	16 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		16 D		
17 S			17 M		33	17 V			17 D			17 M		17 V			17 L	ORDURES MENAGERES		
18 D			18 M			18 S			18 L	ORDURES MENAGERES		18 J	EMBALLAGES RECYCLABLES			18 S			3	
19 L	ORDURES MENAGERES		19 J			19 D			19 M		42	19 V		19 D			19 M			
20 M		29	20 V			20 L	ORDURES MENAGERES		20 M			20 S		20 L	ORDURES MENAGERES		20 J			
21 M			21 S			21 M		38	21 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		21 D		21 M		51	21 V			
22 J			22 D			22 M			22 V			22 L	ORDURES MENAGERES			22 M			22 S	
23 V			23 L	ORDURES MENAGERES		23 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		23 S			23 M		47	23 J		23 D			
24 S			24 M		34	24 V			24 D			24 M		24 V			24 L	ORDURES MENAGERES		
25 D			25 M			25 S			25 L	ORDURES MENAGERES		25 J		25 S			25 M		4	
26 L	ORDURES MENAGERES		26 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		26 D			26 M		43	26 V		26 D			26 M			
27 M		30	27 V			27 L	ORDURES MENAGERES		27 M			27 S		27 L	ORDURES MENAGERES		27 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		
28 M			28 S			28 M		39	28 J			28 D		28 M		52	28 V			
29 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		29 D			29 M			29 V			29 L	ORDURES MENAGERES			29 S			29 S	
30 V			30 L	ORDURES MENAGERES		30 J			30 S			30 M		48	30 J	EMBALLAGES RECYCLABLES		30 D		
31 S			31 M		35				31 D					31 V			31 L	ORDURES MENAGERES		

Lors des jours fériés, les ramassages sont effectués normalement sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre (ramassage reporté au lendemain).

— **ORDURES MÉNAGÈRES** (conteneurs gris) : enlèvement des déchets domestiques **UNE FOIS PAR SEMAINE, LE LUNDI MATIN – à sortir la veille au soir après 20 h** (sauf le hameau des Hogues qui est ramassé le mardi matin avec FROBERVILLE, l'impasse des Marettes ramassée avec YPORT le lundi matin et le vendredi matin).

— **EMBALLAGES RECYCLABLES** (conteneurs jaunes) : enlèvement des emballages (bouteilles en plastiques, boîtes métalliques, boîtes et suremballages en carton, journaux, publicités **A METTRE EN VRAC DANS LES CONTENEURS**), **UNE SEMAINE SUR DEUX** (semaines paires), LE JEUDI MATIN pour l'ensemble de la commune – **à sortir la veille au soir après 20 h**

## LUTTE CONTRE LE BRUIT DE VOISINAGE

Par arrêté de la Préfecture de Seine-Maritime en date du 16 octobre 2017, l'article 7 de l'arrêté DPS/ARS n° 2014/101 du 8 octobre 2014, relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de Seine-Maritime a été **abrogé et remplacé par de nouvelles dispositions** :

**Les activités bruyantes** effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc..., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage **ne peuvent être effectuées**, sauf intervention urgente, **à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que** :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 20 h ;
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Merci de les respecter pour le bien-être de tous.

- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les 13 communes de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Il est obligatoire de mettre en place une fiscalité unique, harmonisée sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en octobre 2020, en Conseil Communautaire, après de très nombreux réunions et débats, le financement global du service via la Taxe Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) a été voté. La TEOM a été retenue car elle sera payée par tous les contribuables (la REOM étant déclarative, certains redevables pouvaient échapper à son paiement, malgré les efforts de contrôle de la collectivité). Elle devrait permettre de financer plus durablement ce service public et nos politiques publiques en faveur de l'environnement.

La TEOM sera calculée en fonction de la valeur locative de la maison. La TEOM est payée en même temps que la taxe foncière par les propriétaires d'habitation. Les locataires ne la paient pas directement mais dans les charges du logement réglées à leur bailleur. Le taux de TEOM appliqué sur la valeur locative sera de l'ordre de 16 à 17 % (et unifié sur les 33 communes). La TEOM apparaîtra sur vos avis d'échéance de taxe foncière à l'automne 2021.

## 9 – LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EN LIGNE

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement ? Savez-vous que les principaux documents du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, approuvé le 18 décembre 2019, sont consultables sur le site internet de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral ?

Vous pouvez y trouver par exemple les plans de zonage, les indices de cavités souterraines, les plans des servitudes d'utilité publique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)...

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter par mail ou téléphone le service urbanisme de l'Agglomération qui pourra répondre à vos questions et vous conseiller dans votre projet.

### Contact :

Tél. : 02 35 10 60 14

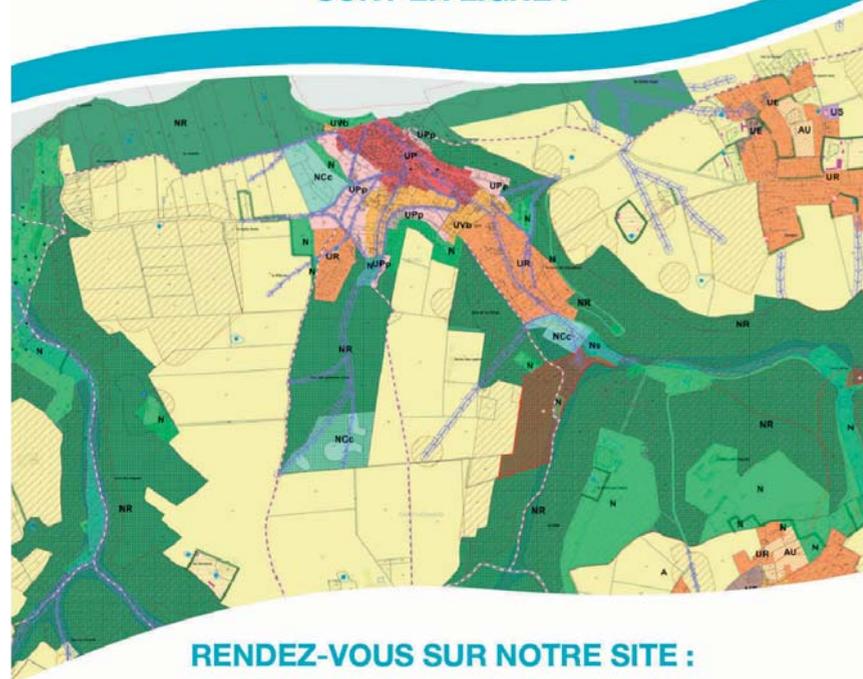
Mail : [urbanisme@agglo-fecampcauxlittoral.fr](mailto:urbanisme@agglo-fecampcauxlittoral.fr)

Page dédiée du site : <https://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/au-quotidien/amenager-et-urbaniser/plan-local-durbanisme-intercommunal/>



# CONSULTEZ LES DOCUMENTS DU PLUI

## LES DOCUMENTS DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SONT EN LIGNE !



**RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE :**  
**[WWW.AGGLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR](http://WWW.AGGLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR)**  
**AU QUOTIDIEN > AMÉNAGER ET URBANISER > PLUI**

# Liste des associations et des présidents

## **ALBATRE CLUB POKER**

M. MARS Fabien  
177, résidence de la Forge ..... 06 03 48 30 40

## **AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS**

M. AUBOIN Didier  
6, rue du 19 Mars 1962 ..... 02.35.29.92.54

## **ASSOCIATION ECOL'LEO**

Mme DUHAYON Blandine  
556, route d'Étretat ..... 06.18.08.25.64

## **ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE SAINTE-BERNADETTE**

M. CROCHEMORE Michel  
29, Cité Bénédicte, Fécamp ..... 02.35.29.14.67

## **ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-LEONARD (A.S.S.L.)**

M. DESJARDINS Jean-François  
Imm Drakkar, 26 rue des Drakkars, Fécamp ..... 02.35.28.54.93

## **SECTION ATHLETISME**

Mme HOUOT Stéphanie  
15 rue du Grenier à Sel, Fécamp ..... 06.01.29.07.89

## **SECTION CYCLO, V.T.T. ET MARCHÉ**

M. LAPERDRIX Claude  
15, rue Victor Coviaux ..... 02.35.28.42.81

## **CERCLE SPORTS LOISIRS (C.S.L.)**

M. BOUTEILLER Nicolas  
8, rés d'Albâtre, Criquebeuf ..... 06.59.01.94.60

## **CLUB DES JEUNES D'ANTAN DE SAINT-LEONARD**

Mme CADINOT Claudine  
25, impasse du Bouleran ..... 02.35.28.20.77

## **CONFRERIE**

M. REAUX Michel  
12, rue des Fauvettes ..... 09.57.70.77.20

## **DOJO SAINT-LEONARD**

M. BENCHAOUI Lahbib  
15A, hameau de Gournay, Epreville ..... 06.29.79.32.51

## **FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (F.N.A.C.A.)**

Mme BONNEVILLE Renée  
44, rue du 8 Mai 1945 ..... 02.35.28.45.53

## **GYM CLUB DE SAINT-LEONARD**

Mme LEVARAY Catherine  
431, rue du Poteau ..... 06.17.91.31.10

## **JEUNESSE SPORTIVE SAINT-LEONARD 76 (J.S.S.L.76)**

Mme HANOUEZ Laëticia  
2, impasse de la Plaine, Mentheville ..... 06.36.84.07.26

## **LES AMIS DE LA CHAPELLE DE GRAINVAL**

M. CROCHEMORE Michel  
29, Cité Bénédicte, Fécamp ..... 02.35.29.14.67

## **LOISIR PETANQUE SAINT-LEONARD**

M. MARCHAND Dominique  
88, rue de Boisval, Eletot ..... 06.10.69.33.10

## **SAINT-LEONARD HANDBALL (S.L.H.B.)**

M. LEGAY FOULON Romain  
11, route de Tourville, Ganzeville ..... 06.50.89.06.32

## **SAINT-LEONARD SERVICES**

M. BALIER Victor  
Mairie de SAINT-LEONARD ..... 06.82.09.25.24

## **SCRABBLE CÔTE D'ALBÂTRE**

Mme GROULT Marie-Noëlle  
2, imm. Odensee, les Vikings, 9 rue des Drakkars, Fécamp  
06.19.29.26.28

## **TENNIS CLUB MUNICIPAL**

M. DENEUVE Gérard  
162, rue des Marquais, Senneville S/Fécamp ..... 02.35.28.16.25

## **TRAVERSÉES MUSICALES**

M. ROLLET Claude  
495, rue du Poteau ..... 02.35.28.51.69

# Prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

**Marie-France MOIGNOT**  
Adjointe aux affaires associatives,  
sportives et culturelles



Le club sportif doit être un lieu de relation de confiance et un merveilleux moyen de s'épanouir. Les révélations entendues dans les médias sur des pratiques épouvantables dans le sport de haut niveau amènent aujourd'hui les collectivités et les structures sportives à s'engager contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Une dynamique régionale s'est enclenchée pour libérer la parole et mettre fin à un tabou grâce à des liens et des outils mis à disposition des acteurs et pratiquants du sports.

Vous trouverez ci-après des informations pratiques à ce sujet.



## PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT



#TousConcernés  
www.sports.gouv.fr

Oui, les discriminations sur la base de l'origine, de la religion, du sexe ou encore de l'orientation sexuelle ne doivent plus être un tabou dans le champ du sport, ces pratiques sont punies par la loi.

Oui, le champ du sport n'est pas une zone de non-droit dans laquelle tout serait permis... comme la promotion de l'exclusion et son encouragement.

### DE QUOI PARLE-T-ON ?\*

#### — La discrimination, c'est quoi ?

En droit, une discrimination est un traitement défavorable fondé sur un critère défini par la loi (origine, sexe, religion, orientation sexuelle...) ET qui relève d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...). Défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap, ses opinions... est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France.

#### — Le racisme et l'antisémitisme : c'est quoi ?

Le racisme est une idéologie qui part du postulat de l'existence de races humaines, et qui considère que certaines sont intrinsèquement supérieures à d'autres. L'antisémitisme se distingue du racisme et de la xénophobie. C'est une forme de racisme spécifique à l'égard des juifs.

Le racisme et l'antisémitisme se matérialisent par des actes et des comportements fondés, consciemment ou non, sur la croyance en la supériorité de certaines catégories de populations. **Ces comportements de rejet sont sanctionnés, au plan pénal, par la loi.**

#### — Le sexisme : c'est quoi ?

Il s'agit d'une idéologie qui érige la différence sexuelle en différence fondamentale déterminant un jugement sur l'intelligence, les compétences et les comportements.

Le sexisme se matérialise par des actes et des comportements fondés, consciemment ou non, sur la croyance en la supériorité d'un sexe sur un autre (qui va généralement dans le sens d'une supériorité des hommes sur les femmes). Cette prétendue supériorité des hommes sert à justifier l'infériorisation et la discrimination à l'égard des femmes et la domination masculine. **Ce comportement de différenciation est sanctionné, au plan pénal, par la loi.**

#### — La haine LGBT+ : c'est quoi ?

Il est ici question d'une attitude de peur, de rejet voire de haine contre des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

L'orientation sexuelle : elle se caractérise par l'attraction qu'un individu éprouve pour les autres, de sexe différent ou de même sexe.

L'identité de genre : elle consiste dans la conviction intime d'un être humain d'être de tel ou tel genre (féminin ou masculin). Cette identité personnelle profonde (être un homme ou une femme, les deux, ni l'un ni l'autre, etc.) peut correspondre ou non avec le sexe biologique qui a été attribué à la naissance (fille ou dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (masculin/féminin).

**Ces comportements de rejet sont sanctionnés, au plan pénal, par la loi.**

**AUCUN DE CES COMPORTEMENTS NE REPOSE SUR UN MOTIF ACCEPTABLE !...  
Y COMPRIS DANS LE CHAMP DU SPORT !**

\* Ces éléments de définition sont, en partie, extraits d'outils produits par le ministère des Sports en 2012 et 2014, dont : le « Kit différents mais tous pareils dans le sport » et le guide ministériel « Prévention du racisme et de l'antisémitisme dans les formations aux métiers du sport et de l'animation ».

Édition au 11 décembre 2020

## COMPORTEMENTS À ADOPTER SI JE SUIS UN(E) DIRIGEANT(E) ET UN(E) ENCADRANT(E) SPORTIF(VE) ?

- **Accueillir** tout le monde sans discrimination.
- **Veiller** à ce que chacune et chacun soit reconnu(e) et respecté(e) quels que soient ses choix et ses différences.
- **Promouvoir** la cohésion autour de la diversité, du respect et de la dignité de chacune et chacun.
- **Éviter** les comportements (notamment les propos) qui peuvent inutilement blesser, même s'ils ne manifestent pas une volonté de nuire.
- **Apporter** aide et soutien aux personnes qui, au sein du club, pourraient être harcelées, insultées ou mises à l'écart pour un motif, délibéré ou non, à caractère raciste, antisémitique, sexiste ou manifestant une haine LGBT+.
- **Dénoncer et prendre les sanctions adéquates** contre toute attitude de rejet (à caractère raciste, antisémitique, sexiste ou manifestant une haine LGBT+) qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions physiques, ou par des propos déplacés voire insultants.
- **Au sein de mon club** : toute personne, qu'elle soit adhérente, sportive, entraîneur, éducatrice, supportrice, dirigeante, arbitre, juge, spectatrice a le droit :
  - **d'être reconnue et respectée quels que soient ses choix et ses différences ;**
  - **de disposer d'un égal accès à la pratique, à la compétition, à l'emploi sportif et aux fonctions électives.**

## LES SIGNAUX DE DÉTRESSE À REPÉRER

### COMPORTEMENTS DE REPLI

- Perte de confiance en soi et envers les autres.
- Perte d'intérêt pour la pratique sportive.
- Perte d'appétit (restriction inadaptée de l'alimentation).
- Évitement vis-à-vis de l'entraîneur, du personnel de la structure, des autres sportifs.
- Isolement au sein du groupe, repli sur soi.
- Dévalorisation.
- Comportements autodestructeurs voire suicidaires.
- Signes de régression (troubles du sommeil, absence de concentration, baisse des performances, retards répétés, absentéisme...).

### COMPORTEMENTS EXCESSIFS

- Surinvestissement ou abandon.
- Boulimie ou anorexie.
- Comportement inadéquat (provocation...) et surtout changement soudain, inhabituel et disproportionné.

Faut-il faire preuve de vigilance systématique ? Il faut une vigilance qui soit elle-même proportionnée. Autrement dit, plus le nombre d'indices s'accroît, plus la vigilance doit être également accrue. En conséquence, il appartient à chaque structure de déterminer le niveau de vigilance approprié en fonction du ou des indices rapportés directement par le sportif ou indirectement (par un camarade ou autre personne...).

**EN CAS DE DOUTES** : Il ne faut pas hésiter à contacter une association d'aide aux victimes (Cf vos contacts-clés en page 4).



## POURQUOI BRISER LE SILENCE ?

**SI VOUS ÊTES VICTIME** mineur(e) ou adulte

- Pour ne plus en souffrir et en être dépendant(e).
- Pour être aidé(e) et vous protéger.
- Pour retrouver votre intégrité.
- Pour que cela n'arrive pas à quelqu'un d'autre ou que cela recommence...
- Parce que ces agissements sont inacceptables, punis par la loi.
- Parce que c'est un droit de se défendre lorsqu'on subit ces actes.

Ce n'est pas à la victime d'être exclue ou de s'exclure du champ du sport...mais aux auteurs de ces comportements ringards et médiocres d'être exclus du champ du sport.

Ces comportements, qui ne sont ni à minimiser ni à banaliser, déshonorent le champ du sport... les personnes qui les encouragent, qui les expriment (par la force, par la parole) ou qui les soutiennent n'y ont donc plus leur place.

**SI VOUS ÊTES TÉMOIN** mineur(e) ou adulte

- Parce qu'il est essentiel d'alerter les autorités compétentes lorsque vous avez la conviction de la survenance de tels faits.

## LA RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE DU CLUB

Outre la victime, l'ambiance au sein du club risque de souffrir de la situation...car ce qui n'est plus tolérable dans la société, n'a plus de raison de l'être également dans le champ du sport. La réputation du club est aussi en jeu.

Enfin, le club peut engager sa responsabilité (notamment pénale) au côté des auteurs, qui au sein du club, ont manifesté de tels comportements ringards.

Le club a tout intérêt à s'engager dans une démarche responsable vis-à-vis de ses membres.

## COMMENT BRISER LE SILENCE ?

- **En tenant compte des signaux** que la victime pourrait exprimer, sans nécessairement le verbaliser. **En aucun cas, vous ne devez les banaliser ou les sous-estimer** (veuillez vous référer à la page 2 sur les signaux de détresse à repérer et vis-à-vis desquels la vigilance de chacune et chacun s'impose... et en particulier des dirigeant(e)s au sein du club).
- **En signalant de tels comportements** (sans les minimiser) portés à votre connaissance par la victime ou par une personne à qui la victime s'est confiée. Vous y êtes tenus en application :
  - de l'article 434-3 du code pénal, pour tout citoyen ;
  - de l'article 40 du code de procédure pénale, pour tout agent public.

Ce signalement peut se faire par plusieurs canaux, et en premier lieu auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de proximité ou des numéros d'urgence mis à votre disposition en page 4 dans la rubrique **Qui contacter ?**

Il peut également être fait auprès des services de l'État au niveau départemental. Une enquête administrative pourra être diligentée.

Il peut également être enfin directement fait auprès de procureur de la République (Il le sera obligatoirement si ce signalement se fait dans l'exercice de vos missions d'agent public).

## QUI CONTACTER ?

### EN SITUATION D'URGENCE, APPELER LE 17

ou **APPELER LE 114** - Numéro national pour les appels d'urgence en France métropolitaine accessible aux personnes qui ont des difficultés à entendre ou à parler (personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques).

### VICTIMES MINEUR(E)S

- Le **119** « Enfance en Danger » (7j/7 - 24h/24 - Gratuit et confidentiel) [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)
- Le **30 20** « Non au harcèlement » (N° vert Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h - sauf les jours fériés) <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>  
Si le harcèlement a lieu sur internet : N° vert « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000 - Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

### VICTIMES MAJEUR(E)S

- **116 006** N° national d'aide aux victimes (7j/7 - 9h-19h + messagerie interactive permet de laisser ses coordonnées - Gratuit). Hors France métropolitaine : +33 (0)1 80 52 33 76. E-mail : [victimes@france-victimes.fr](mailto:victimes@france-victimes.fr)

### ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS AUX VICTIMES

- France Victimes - Tél. : **116 006** N° national d'aide aux victimes (7j/7 - 9h-19h + messagerie interactive permet de laisser ses coordonnées - Gratuit). Il s'agit du n° national d'aide aux victimes, pour être mis(e) en relation avec le service d'aide aux victimes le plus proche.

#### Plus particulièrement en cas de violences faites aux femmes :

- **3919** « Violences Femmes Info » - numéro d'écoute national gratuit et anonyme, pour les femmes victimes de violences
- Site gouvernemental - Arrêtons les violences : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- Le portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24h/24 du ministère de l'Intérieur : <https://www.service-public.fr/cmi>

#### Plus particulièrement en cas de racisme et d'antisémitisme :

- Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme - Tél. : **01 45 08 08 08**  
E-mail : <https://www.licra.org/signaler-formulaire> - Site : [www.licra.org/](http://www.licra.org/)

#### Plus particulièrement en cas de haine LGBT+ (pour les victimes mineures) :

- Association Le Refuge - Tél. : **06 31 59 69 50**  
E-mail : <https://www.le-refuge.org/contact> - Site : <https://www.le-refuge.org/>

#### Plus particulièrement en cas de haine LGBT+ (pour les victimes majeures) :

- Association sos homophobie - Tél. : **01 48 06 42 41**  
E-mail : <https://www.sos-homophobie.org/aide-aux-victimes>  
Site : [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

#### Plus particulièrement en cas de discrimination :

- Le Défenseur des droits - Tél. : **09 69 39 00 00**  
E-mail : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/obtenir-des-reponses>  
Site : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

### S'INFORMER

Le ministère chargé des Sports met en place une rubrique spécifique sur son site internet et des outils à votre service :

<http://sports.gouv.fr/ethique-integrite/prevenir-les-discriminations/>

## ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES



PARTAGE, ÉPANOUISSEMENT, RESPECT, ÉDUCATION :  
ICI, MON CLUB ET MA VILLE S'ENGAGENT

#TousConcernés



Accueillir tout le monde  
**sans discrimination**



Respecter l'**intimité**, la **dignité** et  
la **pudeur** de chacune et de chacun



Organiser et assurer la **surveillance**  
des déplacements



Héberger **séparément** et **en sécurité**  
encadrants, sportives et sportifs



**Limiter les contacts physiques** adultes/  
enfants-jeunes à des gestes nécessaires  
à la pratique sportive



**Limiter les photos et vidéos** avec  
les enfants-jeunes aux seules activités du club



**Interdire le bizutage**

Victime ou témoin, des doutes ou des questions.  
Appel gratuit et confidentiel - [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)



Venez Danser, Écouter...

## Traversées Musicales

### « Bal du Printemps N°5 »

« Musiques de Danses Traditionnelles »

Danses Normandes, Cauchoises, Irlandaises, Anglaises  
et cette année danses de Renaissance  
( Initiation aux Danses)

## Dimanche 28 Mars 2021

15 h-17 h

Salle Lambert  
rue des rosignols Saint Léonard 76400

Gratuit

Sur réservation (places limitées) et/ou renseignements

par courrier: Traversées Musicales  
495 rue du Poteau St Léonard 76400

par Email: [rollbott@wanadoo.fr](mailto:rollbott@wanadoo.fr)

par tel: 02 35 28 51 69

## Retour sur nos manifestations en 2020 :

C'est avec plaisir que la FNACA a emmené 52 participants au carnaval de Nice du 19 au 24 février.

A cette occasion nous avons découvert Grasse et ses parfums, Tanneron et sa forêt de mimosa sur les hauteurs de Grasse.

Le 2<sup>ème</sup> jour, nous avons assisté à la fête des citrons à Menton avec l'exposition d'agrumes et d'orchidées, puis le corso nocturne et le feu d'artifice.



Le 3<sup>ème</sup> jour, visite des villages perchés comme Gourdon, Saint-Paul de Vence et le moulin à huile d'Opio.

Le 4<sup>ème</sup> jour, direction Nice pour la bataille de fleurs et le défilé carnavalesque illuminé le soir. Nous avons terminé notre séjour par la fête du mimosa à Mandelieu-la-Napoule, le tout sous le soleil.

Depuis bien des choses ont été annulées avec cette épidémie COVID-19, telles que :

- La commémoration du 58<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie le 19 mars.
- Notre sortie au « Chaudron Magik » du 17 mai.
- Et notre Croisière « Europe du Nord » qui devait avoir lieu du 22 au 29 septembre 2020, qui est reportée du 1er au 8 octobre 2021.
- Notre repas choucroute du 22 novembre lui aussi a été annulé.



Notre assemblée générale a malgré tout eu lieu le 1er octobre avec les gestes barrières recommandés. Mme la Présidente Renée BONNEVILLE, le trésorier M. Roger THIERRY et la secrétaire Mme Françoise THÉVENIN, ont donné le bilan de l'année 2020.

## A noter dans vos agendas :

- Le 19 mars 2021, commémoration du 59<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.
- Du 1er au 8 octobre 2021 croisière « Europe du Nord ».

La Présidente, Mme Renée BONNEVILLE, et le bureau de la FNACA vous souhaite une belle et bonne année 2021, prenez soin de vous.



# Tennis Club

Malgré la conjoncture sanitaire, le TCM St-Léonard maintient son effectif en cette rentrée 2020-2021. Les objectifs de constitution de groupe d'apprentissage tennis ont été atteints (Groupes initiation tennis dames le lundi de 18h à 19h et « petits » de 10h à 12h). L'École de tennis proposera un 2<sup>ème</sup> groupe dames « initiation +perfectionnement » le mercredi après-midi de 14h à 15h sous la houlette de Fabien Huré (Joueur ancien 1/6) dès une amélioration de la situation sanitaire. De même des petits de 5-7 ans peuvent encore intégrer le groupe du mercredi de 11h à 12h.

Le championnat hiver sénior a été gelé lors de la 5<sup>ème</sup> journée pour raison sanitaire alors que l'équipe 1 terminait 1<sup>ère</sup> de sa poule en DM4 et l'équipe 2 2<sup>ème</sup> ex-aequo dans cette même DM4 .Le calendrier de l'entente St-Léonard- Les Loges +35 ans a été annulé par la Ligue de Normandie.



Participation d'un « petit » au Plateau Galaxie de Cany encadré par Marc Noury.

Dans l'espoir d'une amélioration, le TCM engage 2 équipes séniors pour le championnat printemps, une équipe +35 ans et souhaite innover avec une équipe +45 ans. L'équipe 1 concourra en pré-régionale, l'équipe 2 en DM3.

Le 40<sup>ème</sup> anniversaire du Club est reporté en saison 2021-2022 (Date d'enregistrement à la préfecture : le 18 mars 1982. Il est fait appel aux anciens adhérents notamment pour la collecte de photos d'antan ou d'articles de journaux.

Pour les grandes vacances d'été, le TCM propose des tarifs spécifiques pour la pratique sur les courts extérieurs et vise par là-même les propriétaires de chambres d'hôtes sur la commune en proposant cette activité dans leurs propositions auprès des clients de ce type d'hébergement.

De même au long de l'année, des tarifs communs sont proposés sur l'ensemble des sports de raquette, en accord avec l'association CSL.

Des panneaux publicitaires pour promotion d'entreprise (1,20 m x 0,80 m) peuvent être conçus afin d'être installés sur les courts extérieurs.

L'évolution d'une association passe aussi par sa capacité d'initiatives, d'innovations. Le TCM ne souhaite pas se cantonner uniquement dans la pratique du tennis. Toute proposition originale d'un adhérent sera étudiée, voire soutenue par le Bureau. (Exemple par le passé : Session de jazz).

N'hésitez pas à transmettre votre passion auprès des dirigeants du Club.

Vous pouvez dès à présent sur l'ensemble des points ci-dessus contacter Gérard Deneuve pour plus amples renseignements (07-86-52-98-41).

Le TCM souhaite une bonne et heureuse année 2021 aux adhérents de l'Association et aux habitants de Saint-Léonard.

Gérard Deneuve  
Président TCM St-Léonard

# Projet de loi portant report du renouvellement général des conseils départementaux et régionaux



Le déroulement de la campagne électorale étant perturbé par les mesures de confinement et de couvre-feu, le projet de loi prévoit le report à juin 2021 des scrutins pour le renouvellement des conseils départementaux et des conseils

régionaux, ainsi que le renouvellement des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

Le conseil scientifique doit remettre, au plus tard le 1er avril 2021, au Parlement un rapport sur la situation sanitaire et sur les risques liés à l'organisation du scrutin. En cas de détérioration de la situation sanitaire, un nouveau projet de loi de report serait alors nécessaire.

Deux élections ayant lieu le même jour, la commune devra certainement disposer de 4 bureaux de vote. Ceux-ci seront donc installés à la salle Henri Lambert.

## La commission locale d'information nucléaire vous informe

La commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et Penly (Clin Paluel-Penly) organise régulièrement des réunions publiques ouvertes à tous, afin d'informer les habitants sur un sujet d'actualité en lien avec les centrales nucléaires de Paluel et Penly,

A toutes fins utiles, vous pouvez retrouver le dernier Clin Infos sur le site internet de la Clin Paluel-Penly : [www.clin76.fr](http://www.clin76.fr).

## L'INTERNET À GRANDE VITESSE PARTOUT ET POUR TOUS

### Vous n'avez pas accès à une bonne connexion internet ?

Suivez ces étapes pour savoir si vous êtes éligibles au dispositif Cohésion numérique des territoires



1

Je souhaite améliorer mon débit Internet et j'ai entendu parler des technologies hertziennes disponibles sur ma commune.

2

Je me rends sur le site de l'opérateur de mon choix : je renseigne mon adresse pour voir si je peux bénéficier d'une amélioration de mon débit.

3

Une technologie hertzienne est disponible. Comme mon logement ne bénéficiera pas des déploiements de fibre à court terme, je suis éligible.

4

L'état prendra à sa charge jusqu'à 150 €\* sur l'équipement, l'installation ou la mise en service de la solution choisie\*\*.

Vous pouvez maintenant aller sur internet, envoyer des mails et regarder des vidéos simultanément grâce à un accès internet sans fils.

[www.aménagement-numérique.gouv.fr](http://www.aménagement-numérique.gouv.fr)

\* Localement, des dispositifs complémentaires peuvent venir abonder l'aide du Gouvernement. \*\* Sous réserve que le logement ou le local professionnel directement bénéficiaire de la solution soit situé dans les zones éligibles au dispositif Cohésion Numérique. Sous réserve de la nécessité technique d'installer un récepteur (antenne) sur l'habitation. L'état se fait droit de récupérer par tous les moyens toute somme indûment perçue par le bénéficiaire.

# La Chambre d'Agriculture vous informe

Une charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques, aussi appelée « charte riverains », a été publiée le 30 juin dernier par Monsieur le Préfet. L'objectif de cette charte est de répondre à la fois aux enjeux de santé publique et aux enjeux agricoles.

Pour faciliter l'information sur les dispositions de la charte, un document présente de façon synthétique les engagements pris par les exploitants pour l'utilisation des produits phytosanitaires.

Il s'agit de favoriser une meilleure compréhension des pratiques agricoles par les habitants et de faciliter le dialogue local autour des enjeux liés aux pratiques phytosanitaires.

## Les phytos, parlons-en !

Vous vous posez des questions pour vous et pour vos proches, au sujet des traitements phytosanitaires ?

Ce document synthétique a pour but de répondre à quelques-unes d'entre elles et de vous aider à mieux comprendre les pratiques dans les champs avec un pulvérisateur.

Il ne remplace pas un échange avec les agriculteurs : **pour bien vivre ensemble à la campagne, privilégions le dialogue entre agriculteurs et riverains !**



**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDE



LES MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION DES PERSONNES LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES À PROXIMITÉ DE ZONES D'HABITATION

### LES AGRICULTEURS, D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE :

- **Raisonnent les interventions**, en observant l'état sanitaire de leurs cultures et en utilisant des outils d'aide à la décision ;
- Utilisent uniquement des produits phytopharmaceutiques qui ont une **autorisation de mise sur le marché** ;
- **Respectent des prescriptions particulières relatives aux lieux dits « sensibles »** (établissements scolaires, médico-sociaux, parcs publics...) ;
- **Prennent en compte les données météorologiques locales** avant toute décision d'intervention, notamment la force du vent et l'intensité des précipitations qui font l'objet d'une réglementation particulière ;
- **Respectent les zones non traitées (ZNT)** réglementaires à proximité des points d'eau (à minima 5 m) ;
- **Font contrôler les pulvérisateurs** de l'exploitation au minimum tous les 5 ans jusqu'en 2020, 3 ans par la suite ;
- **Sont formés et détiennent un Cartiphyto** qui atteste une connaissance sur les risques liés aux produits phytopharmaceutiques en termes de santé et d'environnement et s'assurent que l'ensemble des applicateurs de produits sur l'exploitation le détiennent aussi.
- **S'appuient sur les conseils des organismes techniques.**

## CHARTÉ DÉPARTEMENTALE D'ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS AGRICOLES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES DE LA SEINE-MARITIME

### POURQUOI UNE CHARTÉ ?

**Favoriser le dialogue** entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs, dans un souci de « bien vivre ensemble ».

**Répondre aux enjeux de santé publique** liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités.

**Formaliser les engagements des agriculteurs** à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture.



### DISTANCES MINIMALES

entre les zones d'épandage et les zones d'habitation

DATE D'APPLICATION : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020



POUR LES PRODUITS LES PLUS DANGEREUX\*

**20 m**  
Distance incompressible

POUR LES AUTRES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

**10 m** pour l'arboriculture, la viticulture, les arbres et arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de plus de 50 cm de hauteur, le houblon

**5 m** pour les autres cultures

À condition d'avoir recours à des équipements spécifiques sur leur matériel de pulvérisation, les distances peuvent être ramenées, dans le cadre des chartes d'engagements :

- jusqu'à 5 m pour l'arboriculture
- Jusqu'à 3 m pour les autres cultures et la viticulture



Dans le cas où la distance séparant le champ de la clôture est supérieure aux distances minimales, **AUCUNE DISTANCE N'EST À RESPECTER.**

\*Liste sur le site [agriculture.gov.fr/distances-de-sensibilite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximité-des-habitations](http://agriculture.gov.fr/distances-de-sensibilite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximité-des-habitations)

DEUX MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RENFORCER L'INFORMATION ET LE DIALOGUE AVEC LES RIVERAINS

### LES MODALITÉS D'INFORMATION

L'intérêt, les principales périodes de traitements et les catégories de produits phytopharmaceutiques utilisés pour protéger les cultures dominantes du département sont présentés sur le **site internet de la Chambre d'agriculture.**



[normandie.chambres-agriculture.fr](http://normandie.chambres-agriculture.fr)

### UN COMITÉ DE SUIVI ASSOCIANT DES REPRÉSENTANTS DE COLLECTIVITÉS ET D'ASSOCIATIONS

La charte d'engagements du département instaure un **Comité de suivi** composé :

- de la Chambre départementale d'agriculture,
- du Préfet ou son représentant,
- des collectivités locales,
- des organisations syndicales opérant à l'échelle du département,
- des organisations professionnelles,
- des représentants d'associations et de riverains.

### CONTACTS

Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime :  
Antenne de Rouen-Seine 02 35 59 47 36  
Antenne de Fauville-en-Caux 02 35 59 47 31  
Antenne de Dieppe 02 35 59 47 26  
Antenne de Neufchâtel-en-Bray 02 35 59 44 83  
Mail : [territoires76@normandie.chambagri.fr](mailto:territoires76@normandie.chambagri.fr)

ACADÉMIE DE NORMANDIE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Centre d'Information et d'Orientation  
DE FECAMP

INFOS N° 5  
CIO DE FECAMP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Centre d'Information et d'Orientation  
de Fécamp

Le CIO de Fécamp  
et  
**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur  
PRÉSENTE

**START!**  
PARCOURSUP

21 décembre : Je m'informe  
20 janvier : Je m'inscris  
sur [parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

Le CIO vous propose les 1, 2 et 4/03 :  
• Des ateliers pour travailler votre projet motivé  
• De l'aide à la constitution de vos dossiers Parcoursup

CIO de Fécamp  
95 Rue Jules Ferry 76400 Fécamp  
02.32.08.99.93

Prenez rendez-vous pour réfléchir à votre orientation !

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au  
CIO de FECAMP 95 rue Jules Ferry 76400 Fécamp Tél : 02.32.08.99.93

## Visites virtuelles des établissements

IUT Rouen samedi 6 février 2021 <http://jpo.univ-rouen.fr/>

Lycée Antoine - Laurent Lavoisier

[http://lycees.ac-rouen.fr/lavoisier/presentation\\_lycee/presentation-video.html](http://lycees.ac-rouen.fr/lavoisier/presentation_lycee/presentation-video.html)

Lycée Françoise de Grâce

<http://lycees.ac-rouen.fr/fdegrace/visite/lyc%C3%A9e.html>

Lycée Schuman Perret

<http://schuman-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article804#804>

<https://www.youtube.com/watch?v=JfbMtjB1tQc>

Lycée Jules Siegfried

[http://siegfried-lyc.spip.ac-rouen.fr/IMG/mp4/presentation\\_lycee\\_siegfried\\_2018-2019\\_720p.mp4](http://siegfried-lyc.spip.ac-rouen.fr/IMG/mp4/presentation_lycee_siegfried_2018-2019_720p.mp4)

## Salons virtuelles

Studyrama Samedi 9 janvier 2021 de 10h à 17h [www.studyrama.com](http://www.studyrama.com)

## Conférences

Euroguidance Jeudi 18 février 2021 de 17h30 – 19h30 (année de césure et Parcoursup) [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)

EPITA Ecole d'ingénieur en intelligence informatique

Vendredi 15 janvier et Jeudi 4 Février 2021 de 13 h -18 h [www.epita.fr](http://www.epita.fr)

Les TCHATS à partir du 13 janvier 2021  
pour vous aider à élaborer votre projet d'orientation



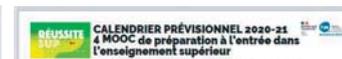
<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=tchat>

## Des MOOC pour mieux s'orienter dans l'enseignement supérieur

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Des-MOOC-pour-mieux-s-orienter-dans-l-enseignement-superieur/La-collection-ProjetSUP-decouvrir-et-s-inscrire>

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Des-MOOC-pour-mieux-s-orienter-dans-l-enseignement-superieur/La-collection-ReussiteSUP-sepreparer>

<http://www.mooc-orientation.fr/>



# Collecte de données relatives aux dégâts et atteintes causés par le renard.

Le renard (*Vulpes vulpes*) est une espèce présente sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime et classée susceptible d'occasionner des dégâts (ex catégorie « nuisibles ») dans ce même département depuis de nombreuses années. **Sa population est estimée en hausse tendancielle** au vu des prélèvements réalisés par piégeage et des déclarations de dégâts sur les quatre dernières années.

Les **risques sanitaires** et la **prédation de cette espèce sur la petite faune sauvage** et les élevages amateurs de volailles sont jugés importants.

Afin de disposer de témoignages circonstanciés pour justifier de cette nuisibilité et mener le cas échéant des actions administratives de régulation, la DDTM invite à déclarer les dégâts et atteintes causés aux volailles par le renard dont vous auriez été victimes.

N'hésitez pas à nous remonter les dégâts que vous pourriez subir.



  
GOUVERNEMENT  
Liberté  
Egalité  
Fraternité



**DEVENEZ  
POLICIER**  
GARDIEN DE NOTRE PAIX  
devenirpolicier.fr

RECRUTEMENT  
**CADET DE LA RÉPUBLIQUE**  
INSCRIPTION EN LIGNE JUSQU'AU 31 MARS

0800 22 0800 Service & appel gratuits

**POLICE  
NATIONALE**

**- MEILLEURS VOEUX -**



*Que l'année soit vitaminée!*